

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 46/013/2008 – ÉFAI

14 mai 2008

AU 126/08 Craintes de torture et d'autres formes de mauvais traitements

ZIMBABWE Lovemore Matombo (h), président du Congrès des syndicats zimbabwéens (ZCTU)
Wellington Chibebe (h), secrétaire général du ZCTU

Lovemore Matombo et Wellington Chibebe, deux syndicalistes de premier plan, ont été arrêtés le 8 mai et risquent fortement d'être soumis à la torture. En septembre 2006, ils ont déjà été sauvagement torturés alors qu'ils étaient détenus par la police.

Lovemore Matombo et Wellington Chibebe sont respectivement président et secrétaire général du Congrès des syndicats zimbabwéens (ZCTU). Ils ont été arrêtés le 8 mai après s'être livrés à la police, qui les avait cherchés à leur domicile. Ils ont été présentés devant un juge le 12 mai et inculpés d'avoir « *communiqué de fausses informations portant préjudice à l'État* » – ce chef d'accusation faisant référence à des discours qu'ils ont prononcés le 1^{er} mai, à l'occasion de la fête du Travail, à Harare. Le magistrat a refusé de les libérer sous caution et les a placés en détention provisoire jusqu'au 23 mai. Ils sont maintenant détenus à la maison d'arrêt centrale d'Harare.

Amnesty International considère ces deux hommes comme des prisonniers d'opinion, car ils sont détenus uniquement pour avoir exercé de manière pacifique leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'arrestation de Lovemore Matombo et Wellington Chibebe s'inscrit dans un mouvement de répression plus général qui touche les défenseurs des droits humains, les syndicalistes, les avocats, les journalistes, les observateurs électoraux et les militants de l'opposition depuis les élections législatives et présidentielles du 29 mars. Les résultats du scrutin présidentiel ont été annoncés le 2 mai. Aucun candidat n'a remporté 50 p. cent des voix plus une, le minimum requis pour être élu. Aux termes de la Loi électorale, un second tour entre les deux prétendants ayant obtenu les meilleurs scores, le président sortant Robert Mugabe et Morgan Tsvangirai, le représentant du Mouvement pour le changement démocratique (MDC), doit avoir lieu sous vingt-et-un jours à compter du premier scrutin. Cependant, la commission électorale zimbabwéenne n'a pas encore fixé de date.

Le Zimbabwe est partie à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), deux traités qui garantissent le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez le ministre de la Justice à libérer les syndicalistes Lovemore Matombo et Wellington Chibebe immédiatement et sans condition, étant donné qu'ils sont détenus uniquement pour avoir exercé de manière pacifique leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion ;
- priez-le instamment de veiller à ce qu'ils ne soient ni torturés, ni soumis à aucune autre forme de mauvais traitement, et à ce qu'ils soient traités dans le respect des normes relatives aux droits humains applicables pour les détenus, notamment celles prévues par les articles 7 et 10 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Zimbabwe est partie ;

- engagez-le à prendre les mesures nécessaires pour que Lovemore Matombo et Wellington Chibebe soient autorisés à consulter leurs avocats, à recevoir la visite de leurs proches et à bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin.

APPELS À :

Ministre de la Justice :

The Hon. Minister of Justice, Legal and Parliamentary Affairs
Ministry of Justice, Legal and Parliamentary Affairs
New Government Complex
Cnr Samora Machel/4th Street
Private Bag 7751
Causeway
Harare, Zimbabwe

Fax : +263 4 790901

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Congrès des syndicats zimbabwéens (ZCTU) :
Zimbabwe Congress of Trade Unions
PO Box 3549
Famona
Harare
Zimbabwe

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Zimbabwe dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 23 MAI 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.